

Compte rendu Assemblée générale extraordinaire 28 novembre 2024

Élus présents :

M. SALMON Arnaud, Maire de Dinard ;
M. FOURNEYRON Philippe, Maire de Saint-Briac/mer ;
Mme CABOT Catherine, 6^{ème} adjointe de Dinard ;
M. BOUCHE Vincent, 2^{ème} adjoint de Saint-Lunaire ;

Élus excusés :

M. CONTIN Pierre, Maire de La Richardais

Membres du bureau présents : 5

M. CALINE Bruno (Président)
M. CHAUVEAU Jacques (Vice-président)
M. RAUX Christophe (Trésorier)
Mme DAHIREL Marie- Paule (Trésorière adjointe)
Mme GOUES Morgane (Secrétaire)

Membre du bureau excusé et pouvoir : 1

Mme LEROY Nathalie (Secrétaire adjointe)

Adhérents présents : 21

Mme. AUBRY Jocelyne
Mme BOUCHALAIS Lisiane
Mme BOURGUIGNON Karine
Mme DELAUNAY Elisabeth
Mme DU PLESSIX Gwenola
M. FEVRIER Jérôme
M. GELARD François
M. GODEL Michel
M. STORME Alain
Mme. CALINE Laurence
M. BOUCHE Vincent

M. HELLIER Pierre
M. KASPRZYK-ISTIN Eric
M. LAINE Jean-Marc
M. LOUAPRE Alain
M. MABBOUX Frédéric
M. MELLET Frédéric
Mme. MOUNIER Vigdis
M. NICOLAS Michel
M. PRESSE Jean-Yves
Mme. BENOIT Marine

Adhérents excusés et pouvoirs : 20

M. BERTRAND Denis
M. BINARD Jean-Christophe
M. BOUCHALAIS Michel
Mme. CHAUVEAU Claude
M. CROSNIER Romain
Mme. GUERULT Lucie
Mme FEVRIER Anne
M. GAZENGEL René
Mme HELLIER Corinne
Mme LAINE Laurence

M. LE ROY Philippe
Mme MELLET Janick
M. MEYER Gérard
Mme MEYER Arlette
Mme NICOLAS Michèle
Mme NUNES Florence
M. DAUBOIN Pascal
M. RAUX René
M. TANGUY Alain
Mme. KASPRZYK-ISTIN Marie-
Cécile

La réunion a débuté à 18h10

Marine Benoît est désignée comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :



Modification des statuts de l'association

TITRE PREMIER : OBJET, DÉNOMINATION, SIÈGE, DURÉE DE L'ASSOCIATION

1.1. Conformément à la loi du 1er juillet 1901 est formée à la date du 3 juin 2018 l'association DINARD EMERAUDE À VÉLO.

1.2. Les objectifs de l'association sont de:

- favoriser l'usage du vélo dans la ville de Dinard en liaison avec les communes voisines appartenant à la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude ou au Pays de Saint-Malo,
- regrouper et fédérer les usagers de la bicyclette sur le territoire concerné et ceci quels que soient leur âge, leur fréquence (régulière, occasionnelle), le but des déplacements (scolaire, travail, loisir, sport, plage ...) et le type de vélo (classique, à assistance électrique, cyclotourisme, VTT, à pneus surdimensionnés ...).
- dialoguer régulièrement avec les élus et les services techniques concernés pour s'assurer de l'entretien des aménagements cyclables existants et d'optimiser la mise en place de nouveaux aménagements. L'objectif est de combler le retard accumulé depuis des années et de créer un véritable réseau cyclable, le plus continu possible sur Dinard et les communes voisines.
- faire découvrir les bienfaits de la pratique quotidienne du vélo aux enfants, adultes et seniors en organisant des événements spécifiques et en établissant des partenariats avec les établissements scolaires.
- démontrer par des animations et opérations de communication en quoi la priorité accordée aux circulations douces améliore la qualité de vie en ville et bénéficie donc à l'ensemble des citoyens.
- *militer pour un respect permanent des dispositions légales et réglementaires (lois, décrets, arrêtés ...) relatives à l'usage du vélo (aménagements cyclables, de stationnements des vélos ...)*
- *Soutenir ou initier les actions et démarches en vue de défendre les droits, les intérêts et les besoins des cyclistes sur les territoires définis ci-dessus.*



Modification des statuts de l'association

TITRE SIXIÈME : DÉCLARATION

6.1. La présente association est déclarée à la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

6.2. Toute modification aux statuts et à la composition du conseil d'administration garantissant l'action de l'association sera signalée à la Préfecture.

TITRE SEPTIEME : ACTION EN JUSTICE

L'association peut, conformément à l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, ester en justice en son Nom, ou de manière solidaire, pour faire valoir le droit des causes qu'elle défend dans son objet.

L'association peut, par conséquent, engager des actions en justice pour appuyer et défendre sa position et ses actions.

L'action en justice sera conduite par le président de l'association. En cas d'absence ou d'empêchement, il sera remplacé par un administrateur délégué par le conseil d'administration.

Le Président

Bruno Caline

La secrétaire de séance

Nathalie Le Roy

Vote des nouveaux statuts de l'association :

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 26 + 21 pouvoirs

La réunion s'est terminée à 18h20

Fait à Dinard, le 28/11/ 2024

CALINE Bruno

Président,

BENOIT Marine

Secrétaire de séance